

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-25

Objet de la délibération
Fixation des taux de contributions directs pour 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Date de la convocation
14/04/2026

Date d'affichage
14/04/2026

L'an 2026, le 27 avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents : RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

Excusé(s) :

A été nommé(e) secrétaire : QUATRESOUS Christian

Objet de la délibération : Fixation des taux de contributions directs pour 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260427-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 février 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 31.61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 53.08%
- Taxe d'habitation (TH) : 8.42%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.08%.
- Taxe d'habitation (TH) : 8.42%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/04/2026

Le Maire
Julien RONZIER



Secrétaire de séance
QUATRESOUS Christian



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

23 JUIL. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260427-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026